

elle au besoin de notre population franco-canadienne, entourée d'hommes d'une origine possédant une éducation pratique, industrielle et commerciale ? Serait-ce par hasard la fin que nos législateurs se sont proposée en adoptant successivement, dans le cours de ces dernières années, les divers bills d'éducation rappelés avant d'être sortis des presses des imprimeurs de Sa Majesté ? Avec le principe de la loi actuelle, laquelle n'est certainement pas sans de nombreuses imperfections dans les détails, on évite ces inconvénients et bien d'autres semblables que des plumes beaucoup plus exercées que la mienne ont en maintes occasions déjà signalés au public. Cette digression, je le vois, m'a entraîné bien loin de mon sujet ; j'oubliais l'engagement que j'ai pris de donner quelques explications sur l'origine de nos troubles.

La principale cause en doit être attribuée à la funeste persuasion dans laquelle étaient et sont encore presque tous les gens ignorants, que le gouvernement ne tient pas fort à faire exécuter la loi des écoles, et c'est l'œuvre de quelques personnes désireuses de s'enrichir aux dépens de la masse du peuple : opinion favorisée et entretenue parmi les ignorants par certaines personnes instruites influentes de ce comté, les unes dans le but de se créer une popularité qu'elles ont déjà mise à profit et qui leur servira encore dans l'occasion ; les autres comme un moyen de faire fortune. Peut-on voir rien de plus sensé et de plus vrai que les remarques qui ont paru dans les *Mélanges Religieux* et la *Revue Canadienne*, sur la conduite honteuse de l'administration touchant les basses menées et les intrigues de certains magistrats, officiers de milice, etc., qui dans tous les coins du pays ont fait le plus grand tort au progrès de l'éducation. Ces gens-là y regarderaient certainement de plus près avant d'entreprendre le fonctionnement de la loi des écoles, s'ils n'étaient sûrs de l'impunité.

Ici je crois devoir consigner le vif chagrin que les gens instruits et bien pensants de cette paroisse ont éprouvé en voyant la paroisse-mère de nos endroits, Ste. Marie de la Beauce, ne pas se soumettre la première à l'action de la loi actuelle des écoles. Tous n'entretenaient aucun doute que les scènes de désordre dont St. Joseph a été le théâtre ne se fussent jamais présentées. Quelque bon que soient les motifs de messieurs les commissaires de St. Marie, quelque fondées qu'aient été leurs craintes de rencontrer une opposition trop formidable à la mise en opération d'une loi qu'ils avaient mission de faire fonctionner, (toutes choses que je veux bien croire, dans l'ignorance où je suis de l'état des esprits dans cette paroisse qui renferme à elle seule, soit dit en passant, autant d'hommes instruits et aisés que toutes les autres paroisses de la Beauce ensemble) il n'en demeure par moins vrai que leur inaction a influé considérablement sur les dispositions des habitants de lieux circonvoisins. Mon intention n'est pas de porter condamnation sur la conduite de messieurs instruits, commissaires d'écoles de Ste. Marie; je rapporte simplement les faits que je crois être les causes premières de nos difficultés. Qu'avons-nous entendu répéter sans cesse à nos oreilles et quel- qu'un de nos deux ans, si ce n'est cette phrase banale et quel- qu'autre de même nature :

" M. D... et le Dr. F... n'ont pas voulu, eux, imposer la cotisation, ils ont préféré payer l'amende, ce sont des gens instruits, pourtant, parlez nous de ces hommes-là, il sont solides, ils aiment l'habitant." Tels sont les paroles qui sont dans la bouche de tous les ennemis de l'éducation à St. Joseph, voir même des gros bonnets, chefs de ce parti. Sous ce nom de gros bonnets, je comprends tous ces riches ignorants qui refusent de coopérer par de légers sacrifices pécuniaires à l'éducation des enfants de leurs compatriotes moins favorisés qu'eux de la fortune, et qui en considération de leurs richesses et de leurs sentiments conformes à ceux des gens de la plus basse classe, se sont acquis une certaine influence qui les a fait appeler par les suffrages populaires, à la conduite de nos affaires locales ; gens sans principes et sans pudeur, qui ont employé leur influence à soulever parmi leurs paroissiens l'esprit de discorde et de désobéissance aux lois. Hélas ! ils n'ont malheureusement que trop bien réussi. Il y a, j'aime à le proclamer, d'honorables exceptions, *sed rursus in gurgite vasto*.

Une autre cause de nos troubles, ce sont ces pétitions contre les lois d'éducation qui se sont signées ces deux dernières années dans nos paroisses ; ces pétitions, distribuées et colportées par quelques personnes instruites du comté et d'ailleurs, plus occupées de leur bien particulier que de l'intérêt public, n'ont servi qu'à entretenir chez les habitants de nos campagnes la trompeuse espérance du rappel des lois d'écoles, et par contre coup ont paralysé les efforts des amis de l'éducation. Et le cabinet actuel ne mériterait-il pas quelques reproches sur ce chapitre. Quel résultat est destiné à produire le bill d'éducation présenté à la fin de la dernière session ? Celui de ranimer le courage des opposants à la loi actuelle et par là même de retarder la mise à exécution de cette loi dans les paroisses qui ne s'y sont pas encore soumises.

Cette correspondance est très-longue, M. le rédacteur ; mais je ne flâte que les renseignements qu'elle contient serviront de compensation aux défauts du style et de la diction, renseignements que j'ai cru devoir indispensablement livrer à la publicité, afin de rectifier les fausses impressions que les événements récents n'ont pas manqué de faire naître chez mes concitoyens étrangers à nos affaires locales. VERITAS. St. Joseph de la Beauce, 10 nov. 1847.

Canadien.

AVIS IMPORTANT.

Nos abonnés retardataires sont priés de nous faire tenir le montant qui nous est dû. Ils aiment bien à recevoir les Mélanges régulièrement ; pour lors qu'ils veulent bien aussi nous payer régulièrement. Nous l'avons dit bien des fois, il faut la plus grande exactitude dans la rentrée des deniers. Nous espérons que cet avis suffira, et que l'on ne nous forcera pas à employer un collecteur à courir les campagnes ; et par là même à accroître la dette de certains de nos abonnés à notre égard ! Que l'on suive l'exemple d'un bon nombre de nos abonnés qui payent (ce qui d'ailleurs est dans les conventions) ou avant le commencement du semestre, et toujours avant d'en voir la fin. Ce sont là nos vrais amis !

AVIS.

UN Professeur français, récemment arrivé des Etats-Unis, et muni de bonnes recommandations, désire donner des leçons à domicile dans cette ville ou chez lui, il peut enseigner les deux langues française et anglaise grammaticalement. Il accepterait aussi une Ecole-Modèle à la campagne. S'adresser aux bureaux de ce journal près de l'Évêché ou à M. J. H. Jobin, notaire, rue Ste. Thérèse. Montréal, le 26 novembre 1847.



MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 26 NOVEMBRE 1847.

NOUVELLES D'EUROPE.

N'ayant pas encore reçu nos liasses de journaux d'Europe, nous nous voyons forcés d'emprunter aux journaux américains, les nouvelles suivantes. Ce qui suit appartient au *Courrier des E.-U.*

"Le steamer *Acadia*, parti de Liverpool le 4 novembre, est entré samedi à Boston, après une traversée de seize jours, apportant des nouvelles de Londres jusqu'au 3, et de Paris jusqu'au 1er de ce mois.

"Cet arrivage, impatientement attendu, nous annonce une phase nouvelle dans la crise commerciale et financière. Le gouvernement anglais s'est enfin décidé à intervenir, et dans une lettre datée du 25 octobre le ministre, par l'organe de lord John Russell et de sir Ch. Wood, a engagé la banque d'Angleterre à transgresser les rigoureuses limites imposées à ses opérations par la loi de 1844, promettant de soumettre au parlement sous le plus court délai, un bill d'indemnité au sujet de cette infraction. En conséquence, le conseil de direction de la banque est revenu le même jour sur l'exclusion à l'escompte prononcée contre les billets ayant plus de 90 jours à courir, et a voté la décision suivante :

"Résolu que le taux minimum d'escompte sur les billets ayant plus de 95 jours à courir sera de 8 0/0, et que des avances seront faites sur lettres de change, actions, bons de l'échiquier, et autres garanties approuvées, en sommes qui ne pourront être moindres de £2000, et pour des périodes qui seront fixées par les gouverneurs, au taux de 8 0/0 par an.

"La *North and South Wales Bank* de Liverpool, forcée de suspendre ses paiements par suite d'une panique qui a fait rentrer dans ses caisses une immense quantité de son papier ; et les banques locales de Salisbury, Shaftesbury and Hindon, et Shrewsbury. Parmi les déconfitures particulières, on cite, à Londres, les maisons Scott, Bell et Cie, J. P. Harvard et Cie, Coates et Cie, et J. Curtis. Les agents de la *Union Bank* de Calcutta ont, en outre, refusé d'accepter les traites de cette institution, et l'on craint que cette circonstance, jointe aux pertes énormes déjà souffertes par le commerce de l'Inde, n'ait un retentissement funeste.

"A Manchester, trois maisons importantes ont suspendu leurs opérations : celles de M. M. Robert Gardner, R. et F. Fairbridge et Martin et Hartwright. On y compte en outre quelques autres sinistres moins importants.

"Sur le continent, Gènes, Trieste, Lisbonne et Gand ont eu leur part de désastres ; mais le plus considérable de tous paraît être celui de la maison française Riva et Cie, à Saint-Petersbourg, qui laisse, dit-on, un passif de £200,000 et dont la chute a produit d'autant plus de sensation que l'empereur avait autorisé la banque de Saint-Petersbourg, à venir en aide à tous les négociants qui pouvaient établir leur solvabilité.

"Des lettres du Lancashire et de l'Irlande annoncent, comme presque inévitable, le retour des calamités de l'année dernière. La crise désastreuse qui vient de décimer le commerce du royaume-uni, en enlevant à un grand nombre de bras la ressource du travail, menace encore d'augmenter la détresse, la famine et les désordres. Dieu protège l'Irlande !

En fait de nouvelles politiques, nous voyons que la Suisse devait sous quelques heures se trouver être le théâtre de la guerre civile. Les représentants des puissances étrangères se préparaient à s'éloigner. On pensait à une intervention étrangère, ou au moins à un cordon de troupes qui envelopperait la Suisse toute entière.—En Portugal, tout était encore sans dessus dessous. Le parti cabraliste paraissant devoir triompher aux nouvelles élections, on parlait d'un nouveau ministère que le *Courrier* appelle juste-milieu.—Pour l'Espagne, l'insurrection en faveur de Montemolin prenant un caractère un peu sérieux, Narvaez devait se mettre en marche pour la réprimer ; il avait cédé sa place de ministre des affaires étrangères à Sotomayor.—En France, tout était tranquille.—En Angleterre, le Parlement doit s'être assemblé le 18 courant.—Le choléra en Russie faisait de grands ravages. Le point le plus accidenté où il était parvenu est Kertsch, sur la mer d'Azoff.—En Irlande on venait de recevoir la nouvelle que le Souverain-Pontife condamnait les Collèges Provinciaux Catholiques Romains que l'on avait en vue.—En Italie, Ferrare, dit-on, était encore au pouvoir des Autrichiens ; l'Empereur ne paraît pas disposé à régler amicalement le différend.

L'AVENIR DU CANADA.

La *Minerve* de l'Indi reproduit un article du *Courrier de la Nouvelle-Orléans* intitulé "Avenir politique du Canada." Cet article est tout entier pour prouver que les journaux canadiens ont tort de ne pas vouloir l'annexion du Canada aux Etats-Unis, et démontre que cette annexion est désirable sous tous les rapports. Le *Courrier* commence d'abord par faire allusion à nos artistes sur l'avenir du Canada, et dit : "Le parti-prêtre, par crainte du protestantisme, s'élève contre l'annexion aux Etats-Unis." Sans doute que ce bon journal se croit encore aux temps de la révolution française, à la belle époque de 1792, et qu'il croit réfuter par un seul mot (le parti-prêtre), les articles d'un journal religieux. Mais notre confrère voudra bien remarquer que ces heureux temps sont passés, et que nous sommes à une époque où le journal religieux peut tout autant que toute autre feuille, discuter les grands intérêts de son pays. C'est ce que nous avons fait. Certain journal y a trouvé fort à redire, et a voulu nous démontrer entre autres choses que la Louisiane a tout autant que le Canada le libre usage de sa langue, de ses lois, de ses institutions, et de sa religion ; mais par malheur l'histoire était là qui attestait le contraire, qui prouvait qu'il n'en est pas ainsi. Le *Courrier* de la Louisiane nous dit bien : "Si le Canada peut-être reçu à bras ouverts par son puissant voisin, s'il peut entrer en société avec lui sur le pied de la plus parfaite égalité, préférera-t-il courir le risque de sa rivalité et de l'hostilité que cette dernière mène à sa suite." Tout cela est bel et bon, tout cela est facile à dire ; mais il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de démontrer cette future parfaite égalité. D'ailleurs, le *Courrier de la Nouvelle-Orléans*

lui-même paraît n'avoir pas trop fait dans cette future parfaite égalité, puisqu'immédiatement après, on l'entend dire ce qui suit :

"Sans doute nous aimerions à conserver dans nos feuilles la langue de nos pères. On ne l'abandonne pas sans regret alors même qu'elle est incluse et grossière ; à plus forte raison y tient-on quand des trésors de science et d'art lui ont été confiés. Mais qui peut dire que l'annexion aux Etats-Unis amènerait pour les Canadiens la perte, dans leurs familles, de l'idiome français.

Avec le *Courrier*, nous aimerions à conserver notre langue sous le sein de nos feuilles ; mais nous aimerions de plus à la conserver dans nos tribunaux, nos institutions en général ; ce qui n'est pas le cas pour la Louisiane. Cependant ce n'est pas encore tout ; notre confrère demande si "ses frères du Canada ne peuvent pas aller jusqu'où les Louisianais ont été." Nous répondons que les canadiens pourraient y aller ; mais ne le voudront pas, car ils ne se trouvent pas dans la même position dans laquelle se trouvaient autre fois les Louisianais. On ne les consulta nullement, lorsqu'il fut question de les vendre aux Etats-Unis ; il leur fallut bien aller jusqu'où ils ont été, ils n'étaient pas libres de faire autrement. Ainsi le *Courrier* a beau crier plus loin que "l'exemple des Louisianais doit encourager leurs frères du Canada," nous soutiendrons toujours que cet exemple est un exemple effrayant pour notre pays, un exemple qui est la première et principale raison pour nous de refuser cette annexion.

Quant au parti-prêtre et à l'intolérance que nous prête notre confrère Louisianais, nous voulons qu'il sache bien, pour sa propre information, qu'il n'existe pas de tel parti en Canada, et qu'en général l'opinion du clergé du Canada n'est autre que celle de la masse du peuple, celle de tous les Canadiens instruits et bien pensants. Nous ajouterons que notre opinion sur l'avenir du Canada et sur la non-annexion de celui-ci aux Etats-Unis est partagée par la presse canadienne en général. Pour nous éviter des recherches, nous prenons le premier journal qui nous tombe sous la main ; c'est un journal rédigé par des laïcs et absolument indépendant du contrôle ecclésiastique. Eh bien ! ce journal dans sa revue du mois, ne fait que répéter ce que nous avons dit, et la presse en général avec nous. Voici ce passage :

"Il a été question d'une annexion du Bas-Canada avec les Etats-Unis ; mais on a pensé, avec quelque raison ce semble, qu'une telle annexion était à peu près impossible, sinon absurde, d'abord parce que l'Angleterre ne céderait jamais le Bas-Canada à de pareilles conditions, ensuite parce qu'on était sous l'impression que les Canadiens en consentant à une pareille union sacrifieraient avec assez d'indifférence leurs intérêts politiques et religieux à la fois qu'ils ont défendus avec tant d'acharnement jusqu'à ce jour et qu'ils apprécient tant encore aujourd'hui."

Nous croyons que ceci suffira pour convaincre nos frères de la Louisiane et notre confrère du *Courrier* en particulier que le Canada n'aspire nullement à se faire incorporer à la république voisine ; qu'au contraire il ne demande pas mieux que de demeurer sous la protection du drapeau britannique, surtout lorsqu'il a en vue une union fédérale de toutes les provinces anglaises nord-américaines, qui devra rendre aux Canadiens-Français ce que l'Acte d'Union du Haut et du Bas-Canada leur aurait ravi.

L'AMERICAN TRACT SOCIETY.

Le *Montreal Witness* du 22 courant contient un article qui a pour but de montrer tous les heureux effets de l'American Tract Society. Cet article est éditorial, et fait remarquer combien des livres tels que le *Repos du Saint*, l'*Histoire de la Réforme*, etc., doivent produire de bien par leur multiplicité et leur grande circulation. Mais il ajoute que l'avantage est beaucoup plus grand dans les campagnes que dans les villes, c'est-à-dire que le résultat que l'on en attend est plus considérable. Car, dit le *Witness*, "in cities, the population have so much to read that is more attractive to the unrenowned heart, that religious books are either refused altogether, or if purchased, very commonly neglected ; but not so in the country. The new settlers have few opportunities of obtaining books, periodicals, etc., and if christian zeal offers good, and, at the same time, interesting books to them first, the field will be to a certain extent preoccupied against the bad." On ne saurait être plus explicite : la raison pour laquelle on réussit mieux dans les campagnes, c'est que les cultivateurs, ayant moins de moyens d'avoir des livres, etc., sont bien aises d'avoir ces tracts. Mais dans les villes, ce n'est pas la même chose, parce que l'on y a mille moyens de se procurer des journaux, etc. Ainsi, de l'aveu même du *Witness*, malgré les dépenses énormes de l'American Tract Society pour faire imprimer de ces nombreux pamphlets protestants, personne dans les villes ne les lit, ou ne veut même les recevoir ; c'est être vraiment payé d'ingratitude ! En second lieu, la raison pour laquelle on semble mieux réussir dans les campagnes, c'est que l'on y manque de livres de lecture et que ces tracts tiennent lieu.

Le *Witness* se demande ensuite pourquoi l'on n'établirait pas une semblable société en Canada. "Nous avons, dit-il, une population également éparse, dénuée de bons livres et prête à en recevoir." Ainsi encore on aurait l'intention de prendre le peuple par surprise : on profitera de sa dispersion par le pays pour tenter de le séduire. Mais alors, nous le demandons au *Witness* lui-même, n'est-ce pas là ce que l'on appelle tentatives de prosélytisme ? Certainement oui ; alors nous ne saurions comprendre ce que prétendent les auteurs de ces tentatives. Est-ce que par hasard ils entendent avoir deux règles ; une pour eux et une autre pour les autres ? Comment se fait-il qu'ils osent publier de semblables projets, bien plus qu'ils osent même en avoir l'idée, eux qui sont toujours à reprocher aux catholiques d'essayer du prosélytisme ? On se souvient sans doute de l'affaire des abris durant l'hété, de la séparation des protestants et des catholiques ? De qui vint la plainte en cette matière ? Est-ce que ce fut de la part des catholiques ? Non, certainement non. Ce furent les protestants. Ils accusaient ceux-là de prosélytisme, tandis qu'ils ne faisaient que remplir de purs actes de charité. Ils les accusaient de faire des catholiques par force, par violence ; et cependant ils ne faisaient de catholiques qu'à la seule conviction. Les prêtres catholiques ne se rendaient auprès des protestants mourants que lorsque ceux-ci les demandaient. Pouvaient-ils donc, devaient-ils donc refuser le service de leur ministère à des frères qui le leur demandaient ? Non, impossible. Et c'est là pourtant ce que le *Witness* lui-même appelle tentatives de prosélytisme. Comment donc nommer le projet de former une société pour la publication et distribuer de tracts ? Si ce que saisaient durant l'hété les prêtres catholiques aux abris était du prosélytisme, ce projet est un projet de prosélytisme plus qu'un, suprême degré. Si d'un autre côté les prêtres catholiques ne sont plus accusés comme nous venons de le dire, cela n'empê-

che pas ce projet d'être en projet de prosélytisme pur et simplement. Toutefois que le *Witness* sache bien que ceux d'entre nos cultivateurs qui sont en état de pouvoir lire, ont de bons livres en leur possession, quoiqu'ils n'aient pas les tracts de sa future société. Enfin qu'il soit bien persuadé que nos populations, au lieu d'être prêtes à recevoir les tracts en question, sont au contraire bien prêtes à leur faire subir le même sort que celui qu'on leur réserve dans les villes. Elles les mettront au feu, ou les relègueront dans l'obscurité ; elles s'en serviront pour rendre les habitations plus chaudes, ou faire avec eux ce que les Chinois en font, des semelles de souliers.

DISSOLUTION DU PARLEMENT.

Cette grande nouvelle, la dissolution du parlement, nous pensions pouvoir l'annoncer samedi dernier ; mais nous avons été trompés. Cependant comme nous le disions mardi dernier, nous n'avons pas cessé de croire à cette dissolution, et nous l'annonçons plus fortement que jamais. Bien plus, nous tenons d'une personne bien informée et surtout bien à même de l'être on ne peut mieux, que demain samedi doit paraître la proclamation que nous attendons depuis plusieurs semaines. Dans tous les cas, nous sommes certains que cette proclamation ne tardera pas huit jours, et que nous allons avoir de nouvelles élections avant la fin de décembre. C'est donc plus que jamais le temps de se préparer minutieusement au choix de nos représentants : c'est le temps plus que jamais de veiller à ce que le peuple soit bien représenté ; de veiller à ce que les intrigants, les hommes qui ne se recommandent que par leur opposition aux lois, ne viennent ravir par surprise ou autrement la place aux hommes vrais amis de leurs compatriotes, vrais amis de leur pays, recommandables par leurs principes conformes aux intérêts du plus grand nombre. Nous espérons que nos compatriotes et tous nos compatriotes feront ce que toute la presse leur annonce comme leur devoir ; ils ne voudront pas se tenir à l'écart, et laisser le champ libre à leurs adversaires. Ils viendront tous de l'avant pour donner la victoire au parti populaire, à celui seul qui doit triompher.

LE MONTREAL WITNESS

ET LE DOGME CATHOLIQUE.

Le *Witness* du 22 contient à son ordinaire des insinuations fausses, des avancées sans fondement contre la Religion Catholique. C'est ainsi qu'il "fait entendre que nous Catholiques nous rendons à la Sainte Vierge un culte comme à une divinité. Cependant si le *Witness* voulait être de bonne foi, il admettrait franchement qu'il n'est pas un seul Catholique qui prétend rendre à Marie un culte semblable. S'il voulait être de bonne foi, il conviendrait de suite que les Catholiques n'honorent la Sainte Vierge que parce qu'elle est mère de Dieu et qu'en cette qualité elle intercède pour nous auprès de Dieu. Car jamais l'Eglise Catholique dans sa prière à Marie ne dit : "Accordez-nous telle Grâce ;" mais elle dit : "Priez pour nous afin que Dieu nous accorde cette grâce." Ainsi Marie n'est pas ici comme Divinité ; elle est ici comme intermédiaire entre Dieu et l'homme ; elle joint ses prières aux nôtres pour obtenir de Celui que nous adorons ce que nous demandons. Le Catholique en un mot sait fort bien quelle différence faire entre Dieu et la Vierge Marie. Dieu est l'Être infiniment parfait, c'est l'auteur de toutes choses. C'est le grand Être auquel nous devons tous nos hommages. Marie est, il est vrai, la Mère du Fils de Dieu ; mais aussi elle est une pure créature, une créature qui a eu par conséquent un commencement, et qui par là même n'est pas infiniment parfaite. Or, Celui auquel nous devons nos adorations, devant avoir des perfections infinies, Marie ne saurait être une Divinité ; c'est une créature, une pure créature.—Mais c'est une créature privilégiée ; ces considérations nous portent à nous adresser à elle, à nous servir de son intermédiaire pour obtenir de Dieu l'objet de nos prières. Le *Witness* sait tout cela depuis longtemps, mais il semble aimer à l'oublier de temps à autre pour se donner le plaisir de lancer la pierre à la Religion Catholique.

Quant au Saint-Sacrement de l'Eucharistie que le *Witness* traite d'une manière inconvenante, pour nous rien dire de plus, nous n'entreprendrons point d'expliquer la doctrine de l'Eglise catholique à ce sujet. Cette doctrine est trop bien connue et trop claire pour que nous commençons à l'expliquer de nouveau. Tout ce que nous allons faire, c'est d'exprimer notre surprise de voir des lignes telles que celles dont nous parlons s'écrire au dix-neuvième siècle. Le *Witness* devrait se souvenir que c'est cette même religion, dont il condamne le dogme fondamental, qui voit tous les jours aux Etats-Unis, en Angleterre et ailleurs bon nombre de nos frères séparés revenir à l'unité catholique, revenir se mettre à l'ombre de la chaire de Pierre, en un mot rentrer dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Il devrait se souvenir que ces convertis ne sont pas des hommes sans éducation et faciles à tromper ; au contraire ce sont des hommes instruits, des hommes de premiers talents, des ministres protestants, des hommes à gros salaires et à titres honorifiques, qui abandonnent l'argent, les honneurs et toute la liberté que leur donne la religion protestante pour embrasser la foi de la Sainte Eglise catholique, de cette Eglise que le *Witness* accuse d'idolâtrie, de cette Eglise dont il veut saper les fondements. Qu'il se souvienne enfin que tous ces heureux résultats, toutes ces conversions journalières dans les plus hauts rangs de la société ne sont pas dus à la violence, à l'emploi de la force brute. Non, celle-ci n'y est pour rien ; la conviction seule force nos frères séparés à se réunir au grand troupeau de Jésus-Christ.

Nous remercions réception des documents suivants et en remercions qui de droit :

1°. Rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir de l'administration de la station de la quarantaine à la Grasse-Isle, auquel a été renvoyée la pétition de A. Larocque, Ecr., de la part du bureau de santé de la cité de Montréal.

2°. Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, à S. E. le Gouverneur-Général, ayant trait à l'établissement d'un tarif d'honoraires pour la cour de l'Amirauté de Québec.

ERRATUM.—Dans notre dernière feuille, à l'article de fond, au lieu de "lettre de R. P. Fouillot," on a dit mot-à-mot "lettre au R. P. Fouillot."